

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 5 juillet 2010, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents :

Le maire: Réal Turgeon

et les conseillers:

Roger Dion
Hélène Pelchat
Hélène Jacques

Daniel Blais
Éric Blanchette

Est absente :

Guylaine Blais

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2010-07-224 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 7 juin 2010 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 14 juin 2010 ;
 - 3.3. Séance extraordinaire du 21 juin 2010 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et dépenses au 30 juin 2010 ;
8. Affectation de surplus accumulé ;
9. Demande de soumissions ;
 - 9.1. Acquisition d'un camion citerne ;
10. Dépôt de soumissions ;
 - 10.1. Lignage de rues ;
 - 10.2. Réparation de ponceau route Coulombe est ;
11. Inspection municipale ;
 - 11.1. Travaux à autoriser ;
12. Inspection en bâtiments ;
 - 12.1. Émission des permis ;
 - 12.2. Dossiers des nuisances ;
13. Sécurité incendie ;
 - 13.1. Demandes du directeur ;
14. Comité consultatif d'urbanisme ;

- 14.1. Demande de dérogation mineure ;
 - 14.1.1. Madame Claire Savoie ;
- 14.2. Monsieur Benoit Larin (Madame Manon Gaudreau) - chenil ;
- 14.3. Monsieur Jean-Pierre Girard - démission ;
- 15. Centre multifonctionnel ;
 - 15.1. Mandat additionnel de professionnels ;
 - 15.1.1. Approvisionnement en eau potable ;
- 16. Aménagement de parcs ;
 - 16.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2 ;
 - 16.1.1. Espace vert ;
- 17. Complexe sportif et culturel à Sainte-Marie ;
 - 17.1. Protocole d'entente ;
- 18. Exposition agricole du Bassin de la Chaudière ;
 - 18.1. Location d'intérieur de kiosque ;
 - 18.2. Participation publicitaire à la programmation ;
 - 18.3. Liste de collaborateurs ;
- 19. Centre municipal ;
 - 19.1. Terrain de balle-molle - budget additionnel ;
 - 19.2. Remplacement de fenêtres - mur ouest ancienne partie ;
- 20. Ministère des Transports ;
 - 20.1. Demande de versement de subvention ;
 - 20.1.1. Aide à l'amélioration du réseau routier ;
- 21. Divers ;
 - 21.1. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 21.1.1. Demande d'autorisation ;
 - 2.1.1.1. Ministère des Transports ;
- 22. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2010-07-225 3.1. Séance ordinaire du 7 juin 2010

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010 soit adopté tel que rédigé avec la modification mentionnée à la résolution 2010-06-186.

Adoptée

2010-07-226 3.2. Séance extraordinaire du 14 juin 2010

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2010 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2010-07-227 3.3. Séance extraordinaire du 21 juin 2010

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2010 soit adopté tel que rédigé avec les modifications mentionnées.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2010-07-228 **Embâcle football de la Polyvalente Benoît-Vachon - espace publicitaire**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à participer financièrement à la promotion du football en réservant un espace publicitaire d'un quart de page au montant de cent cinquante dollars (150,00 \$) dans le magazine Programme souvenir 2010 afin de maintenir les opérations du programme d'excellence de football à la Polyvalente Benoît-Vachon.

Adoptée

2010-07-229 **Entretien du point d'eau Parent - demande d'intervention auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce**

ATTENDU QUE la prise d'eau de la borne sèche du point d'eau Parent (cours d'eau Le Bras) nécessite un entretien ;

ATTENDU QUE pour effectuer l'entretien, la municipalité de Saint-Isidore doit intervenir dans le lit du cours d'eau Le Bras ;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la juridiction de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce une demande d'intervention au cours d'eau Le Bras et ce, afin d'effectuer l'entretien de la borne sèche située au point d'eau Parent.

Adoptée

2010-07-230 **Maison de la Famille Nouvelle-Beauce - tournoi de golf**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore défraie l'inscription de monsieur Réal Turgeon, maire, pour participer au tournoi de golf de la Maison de la Famille

Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 10 septembre 2010 au Club de Beauce, à Sainte-Marie, au coût de cent trente-cinq dollars (135,00 \$), incluant les taxes et le souper.

Adoptée

2010-07-231 Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Beauce - tournoi de golf

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore défraie l'inscription de monsieur Réal Turgeon, maire, pour participer au tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 16 septembre 2010, au Club de Beauce, au coût de cent vingt-cinq dollars (125,00 \$), incluant les taxes et le souper.

Adoptée

2010-07-232 Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches - avenir de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches

ATTENDU QUE le poste de président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches (ASSSCA) est vacant depuis le mois de décembre 2009 et qu'il est présentement occupé sur une base intérimaire ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec désire atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et réduire la dette ce qui exige l'établissement de nouvelles orientations afin d'obtenir un système de santé plus performant et mieux financé ;

ATTENDU QUE quelques options sont étudiées afin de réorganiser les services de santé comprenant entre autres :

- La conversion de l'ensemble des Agences de santé et des services sociaux du Québec en bureau régional ;
- La nomination d'un président-directeur général pour deux (2) agences ;
- Le regroupement de quelques agences au Québec ;

ATTENDU QUE la région de Chaudière-Appalaches est un territoire autonome de la région de la Capitale-Nationale avec ses propres caractéristiques physiques, économiques et démographiques ;

ATTENDU QUE la région de Chaudière-Appalaches doit être traitée équitablement advenant une réorganisation de la gouvernance en matière de santé et de services sociaux tout en admettant la nécessité de faire les choses autrement afin d'atteindre les objectifs de services aux citoyens et d'économie en matière de santé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au premier ministre du Québec et au ministre de la Santé et des Services sociaux :

- Le maintien d'un modèle de gouvernance au sein du réseau de la santé et des services sociaux identifié et spécifique à la région de Chaudière-Appalaches ;
- Le maintien et l'amélioration des services, en qualité et en quantité, offerts à la population de Chaudière-Appalaches ;
- La nomination dans les meilleurs délais, d'un nouveau président-directeur général à l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches.

QUE le conseil confirme au premier ministre du Québec et au ministre de la Santé et des Services sociaux, l'opposition de la municipalité de Saint-Isidore à tout projet de fusion imminente ou éventuelle entre l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale.

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et député du comté de Frontenac, monsieur Robert Dutil, ministre du Revenu et député du comté de Beauce-Sud, madame Dominique Vien, ministre des Services gouvernementaux et députée du comté de Bellechasse, monsieur Jacques Cotton, sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Jean-Guy Desrosiers, président de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, monsieur Maurice Sénécal, président de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée

2010-07-233 **Fédération québécoise des municipalités - tournée d'information**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore défraie un montant de vingt-huit dollars et vingt-deux cents (28,22 \$) par membre, pour un montant total de deux cent vingt-cinq dollars et soixante-seize cents (225,76 \$), incluant les taxes, concernant la participation des membres du conseil et de la directrice générale et secrétaire-trésorière, à la tournée d'information relative aux nouvelles obligations en matière de gestion et d'octroi de contrats qui se tiendra le 21 octobre 2010 à Québec et le 28 octobre 2010 à St-Lazare.

Adoptée

2010-07-234 **Fédération québécoise des municipalités – congrès annuel**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise cinq (5) membres à assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010 au Centre des congrès de Québec, au coût total de trois mille cent soixante-six dollars et quatorze cents (3 166,14 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2010-07-235 **Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon - fermeture de route**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec s'apprête à démolir le pont enjambant la rivière Le Bras dans le secteur de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ;

ATTENDU QUE les travaux nécessiteront la fermeture complète de la route St-Isidore (rue Sainte-Geneviève) pour une durée d'environ deux (2) mois ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon demande la collaboration de la municipalité de Saint-Isidore relativement à la collecte des

ordures ménagères pour quatre (4) immeubles situés sur leur territoire et ce, pendant la durée des travaux ;

ATTENDU QUE Services Sanitaires Denis Fortier inc. accepte de desservir les propriétaires concernés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore acquiesce à la demande de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon relativement à la collecte des ordures du 1234, 1247 (maison et commerce de pépinière), 1317 et 1357 route St-Isidore, pour une période d'environ deux (2) mois et ce à compter du début des travaux prévus le 9 août 2010.

QUE la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon assume les frais reliés à ladite collecte, s'il y a lieu.

Adoptée

Le conseil n'envisage pas à court terme de municipaliser la rue Place Gagné, car cela ne fait pas partie des préoccupations immédiates de la municipalité.

Le conseil prend acte du dépôt de la date limite pour transmettre des propositions à être présentées à l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités.

Le conseil reporte au mois suivant la transmission au ministère des Transports de l'étude des besoins justifiant l'aménagement d'une route de contournement.

Le conseil convient d'acquiescer à la demande de modification de l'entrée du 186, rue Sainte-Geneviève.

Le conseil convient de ne pas donner suite à la demande suivante :

- Offre d'adhésion sans frais jusqu'au 31 décembre 2010 au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines.

2010-07-236

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants :

prélèvements nos 986 à 1001 inclusivement et chèques nos 7118 à 7194 inclusivement, totalisant deux cent vingt-sept mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante-dix-huit cents (227 699,78 \$).

DONT

7154	Génivar	19 188,75 \$*
7169	MRC de Bellechasse	62,00 \$*

*Que pour pourvoir aux présentes dépenses, le surplus accumulé non affecté s'applique.

ET

7195	M. Yann Hébert	57,00 \$
7196	M. Samuel Vachon Labonté	57,00 \$
7197	M. David Morin Miville	57,00 \$
7198	M. Dany Vachon	177,00 \$

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2010

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2010.

2010-07-237 AFFECTATION DE SURPLUS ACCUMULÉ

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE pour pourvoir aux dépenses ci-dessous énumérées, le surplus accumulé non affecté s'applique.

2009

Chèque 6879	Cegep Beauce-Appalaches	1 523,81 \$
Chèque 6880	Centre municipal St-Isidore	338,90 \$
Chèque 6889	Garage Robert L'Heureux	1 021,69 \$
Chèque 6891	Génivar Société en commandite	2 681,84 \$

2010

Résolution no 2010-02-51	6 931,25 \$
Résolution no 2010-02-52	8 183,43 \$
Résolution no 2010-03-80	7 336,87 \$
Résolution no 2010-03-86	23 068,82 \$
Résolution no 2010-04-120	7 336,87 \$
Résolution no 2010-04-123	7 596,49 \$

Adoptée

9. DEMANDE DE SOUMISSIONS

2010-07-238 9.1. Acquisition d'un camion citerne

ATTENDU QUE par la résolution 2010-04-120, la municipalité a mandaté Alain Côté Consultant inc. à analyser les soumissions reçues et fournir l'expertise relative à la fabrication du camion citerne ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, Alain Côté Consultant inc. recommande de rejeter toutes les soumissions afin de retourner en appel d'offres avec un devis descriptif plus adéquat ;

ATTENDU QUE par la résolution 2010-05-148, la municipalité mandate Alain Côté Consultant inc. à élaborer un devis descriptif pour l'acquisition d'un camion citerne avec les nouvelles normes en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire, pour l'acquisition d'un camion citerne pour le service de sécurité incendie.

Adoptée

10. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2010-07-239

10.1. Lignage de rues

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation à quatre (4) entreprises spécialisées pour les travaux de lignage de rues, de stationnement, de deux (2) stationnements pour handicapés, de cinq (5) x 50 km/h sur la chaussée, d'arrêt et de traverses d'écoliers ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>Lignage de rues</u> (sans taxes)	<u>Lignes de stationnement</u> (sans taxes)	<u>2 stationnements pour handicapés</u> (sans taxes)	<u>5 x 50km/hre sur la chaussée</u> (sans taxes)	<u>Lignes d'arrêts et traverses</u> (sans taxes)
Dura-Lignes	0,183 \$	0,183 \$	100,00 \$	150,00 \$	550,00 \$
Lignes Plus M.L.	0,160 \$	0,800 \$	100,00 \$	200,00 \$	160,00 \$
Perma Ligne	0,200 \$	0,625 \$	750,00 \$	125,00 \$	300,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la soumission de la compagnie Lignes Plus M.L., pour les travaux de lignage de rues, de stationnement, des deux (2) stationnements pour handicapés, des cinq (5) X 50 km/h sur la chaussée, de six (6) lignes d'arrêt et de deux (2) traverses d'écoliers au montant de quinze mille dollars (15 000,00 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2010-07-240

10.2. Route Coulombe est - réparation de ponceau

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hénédiène effectuera au début juillet des travaux de remplacement de ponceau et procédera à la fermeture d'une partie de la route Coulombe ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore juge approprié de procéder au remplacement du ponceau défectueux situé sur la route Coulombe est, simultanément avec la municipalité de Sainte-Hénédiène et ce, afin de diminuer les problèmes de circulation dans le secteur ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

- Les Constructions Edguy inc. 29 900,00 \$
- Les Excavations Lafontaine inc. 44 640,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise Les Constructions Edguy inc. à effectuer les travaux de remplacement du ponceau de la route Coulombe est, au coût total de trente-trois mille sept cent quarante-neuf dollars et soixante-trois cents (33 749,63 \$), incluant les taxes et ce, selon la description soumise le 2 juin 2010.

Adoptée

11. INSPECTION MUNICIPALE

11.1. Travaux à autoriser

Aucun sujet.

12. INSPECTION EN BÂTIMENTS

12.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de juin 2010.

12.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de juin 2010.

13. SÉCURITÉ INCENDIE

2010-07-241

13.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats suivants relativement au service en sécurité incendie :

	<u>COÛTS ESTIMÉS</u> (incluant les taxes)
1 batterie ex 600	Gratuit
5 batteries ex 500	479,71 \$
<i>Fournisseur : Novicom 2000 inc.</i>	
Inspection d'échelle	659,13 \$
<i>Fournisseur : Inspections d'échelles Denis Thibault</i>	
Test annuel de pompage sur camion autopompe et sur la P-509	417,63 \$
3 chapeaux Gallet jaune	1 473,01 \$
3 bavolets PBI pour chapeau Gallet	253,96 \$
1 tuyau d'aspiration 6 po	621,42 \$
4 sacs pour masque, partie faciale	117,16 \$
1 boîte de serviette nettoyage masque	20,15 \$
<i>Fournisseur : Aéro-Feu inc.</i>	
Lettrage pour 3 casques de pompiers	101,59 \$
<i>Fournisseur : Lettrage Design inc.</i>	

Adoptée

14. COMITE CONSULTATIF D'URBANISME

14.1. Demande de dérogation mineure

14.1.1. Madame Claire Savoie

Sujet reporté.

14.2. Monsieur Benoit Larin (Madame Manon Gaudreau) - chenil

Après étude et recommandations par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil convient de maintenir le statu quo relativement à l'exploitation d'un chenil au 230, rang de la Grande-Ligne.

14.3. Jean-Pierre Girard - démission

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-07-242

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore remercie sincèrement monsieur Jean-Pierre Girard pour sa précieuse collaboration et sa contribution au développement de la communauté tout au long de son mandat au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

15. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

15.1. Mandat additionnel de professionnels

15.1.1. Approvisionnement en eau potable

Sujet reporté.

16. AMÉNAGEMENT DE PARCS

16.1. Domaine du-Vieux-Moulin - phase 2

16.1.1. Espace vert

L'aménagement des espaces verts dans la phase 2 du Domaine-du-Vieux-Moulin étant complété, le présent dossier est clos.

17. COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL À SAINTE-MARIE

2010-07-243

17.1. Protocole d'entente

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie procède actuellement à la construction d'un complexe sportif et culturel ;

ATTENDU QUE ledit complexe doté de deux (2) patinoires sera opérationnel pour la saison 2011-2012 ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie sera en mesure d'offrir à l'Association du hockey mineur de Ste-Marie inc., à compter de la saison 2011-2012, les heures de glace qu'elle n'était pas en mesure de lui offrir auparavant et qui étaient comblées par location à l'aréna de Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie, dans le but de maintenir des relations harmonieuses avec la municipalité de Saint-Isidore et le Centre municipal de St-Isidore inc., accepte de verser une compensation financière de cinquante mille dollars (50 000,00 \$), afin de combler la perte de revenus causée par la diminution d'heures de location et ce, à certaines conditions ;

ATTENDU QU'il existe une entente entre les associations de hockey mineur de Sainte-Marie et de Saint-Isidore dans la franchise Beauce-Nord pour partager les heures de glace de leurs équipes et ce, au prorata des inscriptions reçues par l'une ou l'autre des associations ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent que les associations de hockey mineur s'engagent à maintenir le statu quo de ladite entente jusqu'au 30 avril 2016 ;

ATTENDU QUE les parties désirent établir par une entente leurs engagements respectifs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer l'entente à intervenir avec la Ville de Sainte-Marie, l'Association de hockey mineur de Ste-Marie inc., le Centre municipal St-Isidore inc. et l'Association de hockey mineur St-Isidore inc., relativement à l'utilisation de la glace de l'aréna de Saint-Isidore et ce, tel le projet soumis.

Adoptée

18. EXPOSITION AGRICOLE DU BASSIN DE LA CHAUDIÈRE

2010-07-244 18.1. Location d'intérieur de kiosque

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de Perrier Expositions pour la location, l'installation et le démontage d'un (1) kiosque de la municipalité lors de l'Exposition agricole du Bassin de la Chaudière du 22 au 25 juillet 2010, au montant total de huit cent quarante-six dollars et cinquante-six cents (846,56 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2010-07-245 18.2. Participation publicitaire à la programmation

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à faire paraître une publicité dans l'hebdomadaire Beauce-Média, édition du 8 juillet 2010, au coût de cent quarante-neuf dollars (149,00 \$), incluant les taxes, dans le cadre de l'Exposition agricole du Bassin de la Chaudière qui se tiendra du 22 au 25 juillet 2010.

QUE le conseil consente également à faire paraître une publicité dans l'hebdomadaire La Voix du Sud, édition du 14 juillet 2010, au coût de cent vingt-quatre dollars et seize cents (124,16 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2010-07-246 18.3 Liste de collaborateurs

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte de verser un montant de cent dollars (100,00 \$) à l'Exposition agricole du Bassin de la Chaudière et ce, à titre de collaborateur pour la tenue de cet événement d'envergure.

Adoptée

19. CENTRE MUNICIPAL

19.1. Terrain de balle-molle - budget additionnel

2010-07-247

ATTENDU QUE par la résolution 2010-05-158, la municipalité de Saint-Isidore autorisait les travaux d'aménagement sur une partie du terrain de balle-molle situé au Centre municipal, pour un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$) ;

ATTENDU QUE des travaux additionnels ont été nécessaires afin de compléter l'aménagement du terrain de balle-molle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine les travaux d'aménagement supplémentaires effectués au terrain de balle-molle situé au Centre municipal, pour un montant estimé à dix mille dollars (10 000,00 \$), incluant les taxes.

QUE pour pourvoir à la présente dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique.

Adoptée

2010-07-248

19.2. Remplacement de fenêtres - mur ouest ancienne partie

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire procéder au remplacement des fenêtres situées sur le mur ouest de l'ancienne partie du Centre municipal ;

ATTENDU QUE l'usure des dites fenêtres occasionne entre autres des infiltrations d'eau à l'intérieur des locaux ;

ATTENDU QUE les propositions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

- Construction Géralda inc. 22 583,00 \$
- Les Entreprises Clauni inc. 21 036,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise Les Entreprises Clauni inc. à effectuer les travaux de remplacement des huit (8) fenêtres situées sur le mur ouest de l'ancienne partie du Centre municipal, au coût total de vingt-trois mille sept cent quarante-quatre dollars et trente-neuf cents (23 744,39 \$), incluant les taxes et ce, selon la proposition soumise le 2 juillet 2010.

Adoptée

20. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

20.1. Demande de versement de subvention

2010-07-249

20.1.1. Aide à l'amélioration du réseau routier

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu confirmation d'une éventuelle subvention pour l'amélioration du réseau routier du territoire pour des travaux effectués totalisant cinquante mille dollars (50 000,00 \$) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de quinze mille

dollars (15 000,00 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

21. DIVERS

21.1. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

21.1.1. Demande d'autorisation

2010-07-250

21.1.1.1. Ministère des Transports

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports vise à régulariser un empiètement à l'ouest de l'emprise de la route 173, dans un secteur où la topographie est plane et qui nécessitait une correction au niveau du drainage ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux correctifs ont été réalisés au cours de la dernière année consistant en la mise en place d'une conduite fermée sur une longueur de cinquante et un mètres (51 m) sur une parcelle du lot 3 028 094, entre des bâtiments de ferme et une résidence, propriété de Ferme Yves Gagné inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la pose d'une conduite de drainage a permis d'améliorer l'écoulement des eaux et sécuriser les abords de la route lors des épisodes de fonte hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports doit obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec relativement au nouvel usage de ladite parcelle de lot et ce, suite aux travaux précités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande du ministère des Transports auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation d'une parcelle du lot 3 028 094 à une fin autre que l'agriculture, soit aux fins d'utilité publique, suite à la mise en place d'une canalisation fermée.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

2010-07-251

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 40.

Adopté ce _____ 2010.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
